



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

Troisième édition du **FORUM** des **organisations** de la **société civile**

31 LUNDI
MAI
2021

12:30 | 17:45
(UTC + 2)
EN LIGNE

Lien d'inscription :

<https://unesco-org.zoom.us/meeting/register/tJ0ucuGgrTsrG9zE4ZqwqEYua6rPi5llmZ8h>





FORUM

des organisations
de la société civile

ORDRE DU JOUR

12:00

Ouverture de la réunion Zoom

12:30-1:30

Séance plénière I (EN/FR/SP/AR)

12:30-12:40

- Accueil par le(s) modérateur(s)
- Remarques introductives du Secrétaire de la Convention de 2005

12:40-13:30

- Présentation des objectifs du Forum
- Présentation des résultats des sessions de travail préparatoires, remarques générales sur les questions et thèmes transversaux

13:30-13:45

Pause-café

13:45-15:45

Groupes de travail parallèles (EN/FR)

1. Culture et développement durable
2. Ecosystèmes durables pour les secteurs culturels et créatifs
3. Participation de la Société Civile à la mise en œuvre de la Convention
4. Environnement numérique, droits et commerce

Discussion / conclusions principales et adoption des recommandations de chacun des groupes de travail

15:45-16:00

Pause-café

16:00-17:30

Séance plénière II (EN/FR/SP/AR)

- Présentation des recommandations des groupes de travail et brève discussion
- Discussion sur l'organisation des futures éditions du Forum
- Adoption des recommandations de la liste générale et élection de l'organisation de la société civile qui les présentera lors de la 8^{ème} session de la Conférence des Parties

17:30-17:45

Clôture par le(s) modérateur(s)



FORUM

des organisations
de la société civile

Contexte

Le Forum des organisations de la société civile est un événement biennal, qui a lieu avant chaque session de la Conférence des Parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention »).¹ Il offre un cadre interactif, avec un ordre du jour adaptable, qui encourage la coordination entre les acteurs de la société civile actifs dans les domaines couverts par la Convention.

Lors de sa dixième session, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a invité les Parties à la Convention, le Secrétariat et les organisations de la société civile à continuer de développer des mécanismes pour renforcer la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention, notamment à travers l'organisation d'un forum biennal ([Décision 10.IGC 6](#)). L'objectif principal de ce forum est de donner aux représentants de la société civile une plateforme afin qu'ils puissent partager leurs expériences et discuter de leurs préoccupations communes, ainsi que formuler des propositions à la Conférence des Parties sur les questions ou problèmes qu'ils considèrent comme prioritaires et qu'ils aimeraient voir reflétés dans le travail des organes directeurs de la Convention. Les résultats de la troisième édition du Forum seront présentés à la huitième session de la Conférence des Parties, le 2 juin 2021.

La première édition du Forum des organisations de la société civile a eu lieu le 12 juin 2017 et la deuxième le 3 juin 2019. La troisième édition du Forum se tiendra en ligne le **lundi 31 mai de 12h30 à 17h45 (UTC+2 heures)**, en amont de la huitième session de la Conférence des Parties (1-4 juin 2021). En réponse aux défis posés par le format numérique de l'événement, les préparatifs du Forum comprendront des sessions préliminaires ouvertes à tous les représentants de la société civile intéressés (voir la Section 4 ci-dessous pour les modalités de participation), qui s'appuieront sur le travail effectué par les représentants de la société civile qui se sont portés volontaires pour soutenir la préparation du Forum, conformément à la [Décision 14.IGC 15](#).²

1 Selon les directives opérationnelles relatives à l'article 11 de la Convention de 2005 sur le « rôle et participation de la société civile », « Aux fins de la Convention, la société civile signifie les organisations non gouvernementales, les organismes à but non lucratif, les professionnels du secteur de la culture et les secteurs associés, les groupes qui appuient le travail des artistes et des communautés culturelles ».

2 Les organisations de la société civile qui se sont portées volontaires pour soutenir l'organisation du troisième Forum des organisations de la société civile sont : AC Eurovisioni, Arterial Network, Coalición chilena por la diversidad cultural, Coalition française pour la diversité culturelle, Coalition malienne pour la diversité culturelle, Coligação portuguesa para la diversidade cultural ; Contact Base, Creatividad y Cultura Glocal A.C., Cultural contra conflict, Culture et développement, Culture Funding Watch, Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle (CICT), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Conseil international de la musique (CIM), Institut international du théâtre (ITI).



Le rôle et la participation de la société civile dans le suivi et la mise en œuvre de la Convention de 2005

Les acteurs de la société civile ont joué un rôle important dans le processus d'élaboration de l'adoption de la Convention. L'article 11 de la Convention reconnaît le rôle fondamental de la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les directives opérationnelles relatives à cet article définissent davantage ce rôle, en précisant que la société civile : « (...) relaie les préoccupations des citoyens, des associations et des entreprises auprès des pouvoirs publics, elle suit la mise en œuvre des politiques et des programmes, elle joue un rôle de veille et d'alerte, de gardienne des valeurs et d'innovatrice, en même temps qu'elle contribue à une transparence et une responsabilité accrue dans la gouvernance. »

Les directives précisent que le potentiel de la société civile à agir en tant qu'agent d'innovation et de changement peut s'exercer dans les domaines suivants :

- ▶ soutien aux Parties de manière appropriée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles ;
- ▶ renforcement des capacités dans des domaines spécifiques liés à la mise en œuvre de la Convention et collecte de données relatives à la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- ▶ promotion d'expressions culturelles spécifiques en donnant une voix à des groupes tels que les femmes, les personnes appartenant aux minorités et les peuples autochtones, afin que les conditions et besoins particuliers de tous soient pris en compte lors de l'élaboration de politiques culturelles ;
- ▶ action de plaidoyer pour une large ratification de la Convention et pour sa mise en œuvre par les gouvernements et soutien aux Parties dans leurs efforts de promotion des objectifs et principes de la Convention dans d'autres enceintes internationales ;
- ▶ apport à l'établissement des rapports périodiques des Parties, dans les domaines de compétence qui sont les siens. Un tel apport responsabiliserait la société civile et aiderait à améliorer la transparence dans l'élaboration des rapports ;
- ▶ coopération pour le développement aux niveaux local, national et international, en initiant, en créant – ou s'associant à – des partenariats novateurs avec les secteurs public et privé, ainsi qu'avec la société civile d'autres régions du monde (article 15 de la Convention).



FORUM

des organisations
de la société civile

De plus, les directives offrent aux organisations de la société civile des opportunités considérables pour participer aux travaux des organes directeurs de la Convention au niveau international. Les organisations de la société civile peuvent notamment :

- ▶ maintenir le dialogue avec les Parties de façon interactive en ce qui concerne leur contribution positive à la mise en œuvre de la Convention, de préférence, le cas échéant, avant les sessions des organes ;
- ▶ participer aux réunions de ces organes ;
- ▶ s'exprimer lors de ces réunions, après que le Président de l'organe concerné leur aura donné la parole ;
- ▶ soumettre des contributions écrites portant sur les travaux des organes concernés, après autorisation du Président, contributions qui seront distribuées par le Secrétariat de la Convention à toutes les délégations et aux observateurs en tant que documents d'information.

La participation des organisations de la société civile aux travaux des organes directeurs de la Convention s'est considérablement améliorée au cours des dernières années. Des mécanismes *ad hoc* souples et efficaces ont été mis en place à travers les décisions et résolutions des organes directeurs, en particulier depuis 2015. Ces mécanismes, qui ont été enrichis par une coordination accrue entre les représentants de la société civile, ont aussi bénéficié d'un dialogue constructif entre la société civile, les Parties à la Convention et le Secrétariat. Ils comprennent :

- ▶ Le Forum des organisations de la société civile, qui se tient tous les deux ans avant chaque session de la Conférence des Parties (2017, 2019, 2021) ;
- ▶ Les rapports d'activité de la société civile, demandés par les Parties sur une base régulière ([2017](#), [2019](#), [2022](#)) ;
- ▶ Les réunions de travail entre le Bureau du Comité intergouvernemental et les représentants de la société civile avant chaque session du Comité depuis 2017 ;
- ▶ L'inscription d'un point concernant la société civile à l'ordre du jour de chaque réunion des organes directeurs ;
- ▶ Le cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles, tel qu'adopté par la septième session de la Conférence des Parties en juin 2019, et qui inclue une section (faisant l'objet d'un formulaire séparé) pour les mesures et initiatives rapportées par les organisations de la société civile.

Ces décisions et actions soulignent l'importance accordée par les organes directeurs de la Convention au rôle et à la participation de la société civile. Elles contribuent à garantir que les diverses voix de la société civile soient entendues dans la mise en œuvre de la Convention et prises en compte dans les débats des Parties ainsi que dans les décisions et résolutions adoptées lors des réunions statutaires. Par le biais de leur participation active aux travaux des organes directeurs de la Convention, les représentants de la société civile peuvent porter des enjeux importants à l'attention des Parties, formuler des recommandations concrètes pour l'amélioration continue de la mise en œuvre de la Convention, au niveau local, national et mondial, et assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.



Le troisième Forum des organisations de la société civile

Principaux objectifs de la troisième édition du Forum des organisations de la société civile :

- ▶ Offrir un espace aux organisations de la société civile et aux professionnels intéressés et/ou opérants dans les domaines couverts par la Convention de 2005 afin d'échanger sur les défis et les solutions pertinentes pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- ▶ Permettre aux représentants de la société civile de formuler des recommandations collectives afin d'éclairer les travaux des organes directeurs de la Convention, et en particulier les activités futures du Comité pour la période 2022-2023 ;
- ▶ Sensibiliser le public aux objectifs de la Convention et encourager sa mise en œuvre au sein d'une plus large communauté de représentants de la société civile.

Résultats escomptés :

- ▶ Des recommandations sont formulées pour éclairer le futur plan de travail du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2022-2023), sur la base des principaux défis et opportunités rencontrés par la société civile dans sa contribution à la mise en œuvre et au suivi de la Convention de 2005 ;
- ▶ La méthodologie pour l'organisation des futures éditions du Forum est adoptée, basée *inter alia* sur les bonnes pratiques et les éditions précédentes du Forum ;
- ▶ Les objectifs et les principes de la Convention de 2005 sont compris et reconnus par un plus grand nombre de représentants de la société civile.



Méthodologie

En vue de tirer parti des opportunités et des défis posés par le format en ligne du Forum cette année et de garantir un temps suffisant pour échanger sur les thèmes et sujets sélectionnés, **des réunions de travail préparatoires non obligatoires sur plusieurs sujets auront lieu entre le 17 et le 30 mai**, afin de lancer les discussions et d'identifier des recommandations potentielles. Tous les représentants de la société civile désirant participer aux réunions préparatoires sont invités à **exprimer leur intérêt au plus tard le 16 mai**, en envoyant un courriel à l'adresse créée à cet effet par les représentants de la société civile en charge de la préparation du troisième Forum des organisations de la société civile, conformément à la [Décision 14.IGC 15](#) : contact@csforum2005convention.org.

Les sujets à débattre lors du Forum seront regroupés en quatre modules thématiques principaux (voir Section 5 ci-dessous) servant de base aux groupes travail parallèles, qui se tiendront entre les deux séances plénières.

Pour permettre aux participants de se joindre à l'événement à partir de différents fuseaux horaires, le Forum se tiendra le **31 mai, de 12h30 à 17h45 (UTC+2 heures)**. Il sera divisé en trois actes (voir l'ordre du jour ci-dessous pour plus de détails) :

12:30-13:30

Ouverture, présentation des objectifs du Forum et résumé des travaux préparatoires (en plénière)

13:45-15:45

Quatre sessions thématiques parallèles, au cours desquelles les participants discuteront de sujets distincts et adopteront des recommandations (groupes de travail)

16:00-17:45

Présentation des travaux des groupes de travail, discussion sur les procédures d'organisation des futures éditions du Forum et adoption des recommandations et décisions (plénière)

Chaque session sera introduite par deux ou trois orateurs principaux et animée par un modérateur, qui présentera les principales conclusions et les recommandations provisoires issues des réunions de travail préparatoires et encouragera les discussions entre les participants. Le programme complet, y compris les noms des intervenants, sera disponible ultérieurement sur le site web de la Convention <https://fr.unesco.org/creativity/>. Les réunions préparatoires serviront, *inter alia*, à élaborer les termes de référence définitifs de chaque session thématique.

L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais, espagnol et arabe pour les sessions plénières, ainsi qu'en français et anglais pour les groupes de travail.



Sujets et enjeux transversaux

La troisième édition du Forum de la société civile s'appuiera sur les enseignements tirés des précédentes éditions du Forum, ainsi que sur les rapports d'activité de la société civile soumis en [2017](#) et [2019](#). Compte tenu du large éventail d'activités de la société civile visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles, ainsi que du temps de discussion limité pendant le Forum, les présentations et les débats seront axés sur l'élaboration de recommandations concrètes concernant les principaux domaines couverts par la Convention, qui seront transmises à la huitième session de la Conférence des Parties le 2 juin 2021. Le Forum s'articulera autour des quatre modules thématiques ci-dessous. **La pandémie de la COVID-19** ainsi que le défi de **l'inclusion** seront des thèmes transversaux.

1 Culture et développement durable

Les sujets indicatifs pour ce module thématique sont : la liberté artistique, la liberté d'expression, l'égalité des sexes, la cohésion sociale et le bien-être, la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

2 Écosystèmes durables pour les secteurs culturels et créatifs

Les sujets indicatifs pour ce module thématique sont : les conditions de travail et la protection sociale des professionnels des secteurs culturels et créatifs ; les défis actuels et les bonnes pratiques dans la conception de programmes et de systèmes de financement pour soutenir un environnement propice à la production et à la diffusion d'une diversité d'expressions culturelles ; discussion sur la Recommandation de 1980 relative au statut de l'artiste afin d'identifier les dispositions que les États membres de l'UNESCO pourraient envisager de réviser.

3 Participation de la Société Civile à la mise en œuvre de la Convention de 2005, ainsi qu'aux travaux de ses organes directeurs

Les sujets indicatifs pour ce module thématique sont : l'amélioration du dialogue, au niveau national et régional, avec les bureaux hors siège de l'UNESCO (cf. recommandations formulées dans les rapports d'activité de la société civile soumis en [2017](#) et [2019](#)) ; les mesures visant à soutenir la participation active de la société civile aux travaux des organes directeurs ; les suggestions concernant les espaces et les outils de suivi réguliers pour la mise en œuvre des recommandations émergeant du Forum des organisations de la société civile et des rapports d'activité de la société civile.

4 Environnement numérique, droits et commerce

Les sujets indicatifs pour ce module thématique sont : la perturbation de la chaîne de valeur ainsi que la redistribution du revenu entre les acteurs ; le commerce numérique, la recommandation d'un rôle de surveillance plus étroit des organes directeurs afin de s'assurer que les objectifs de la Convention soient respectés dans les négociations commerciales ; le traitement préférentiel des biens et services dans l'environnement numérique ; les droits numériques et les menaces posées par la fracture numérique à l'égalité d'accès à une diversité d'expressions culturelles.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

FORUM

des **organisations**
de la **société civile**



@UNESCO #supportcreativity



www.facebook.com/unesco



www.youtube.com/unesco



www.instagram.com/unesco



convention2005@unesco.org

<http://fr.unesco.org/creativity>

